

**Service gestionnaire :**

Service établissements et institutions

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de présenter des demandes de subvention pour des investissements réalisés par différentes associations à Strasbourg, Schiltigheim et Marlenheim, ainsi que par l'Office Public de l'Habitat (OPUS 67) dans le domaine de la petite enfance.

Les dépenses d'investissement liées à la construction, l'aménagement, l'extension et l'équipement de modes de garde pour les enfants de moins de 6 ans peuvent bénéficier d'une subvention départementale applicable à la dépense prévisionnelle.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35429	204-20422-51	294 743,25 €	77 920,44 €	62 962,50 €
35624	204-20421-51	68 628,11 €	5 342,23 €	5 267,76 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 68 230,26 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés.*

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL